



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 02 avril 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le vendredi 02 avril 2010, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Député - Maire de COURS LA VILLE.

Monsieur Maurice GEAY a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 20 présents, 7 absents dont 3 procurations, soit 23 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1 – 1°) FINANCES COMMUNALES - Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2009

Mme VERNAY-CHERPIN présente aux membres du Conseil le Compte administratif 2009
Le Conseil,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif de la Commune de Cours La Ville – exercice 2009
faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **1 637 248,06 €**
- un déficit d'investissement de - 231 994,86
(pour mémoire résultat cumulé avec restes à réaliser : 754 173,86 €)
Félicite et remercie Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

1 - 2°) FINANCES COMMUNALES - Budget annexe de la commune – Approbation du Compte Administratif 2009 du lotissement « Vercennes »

Le Conseil,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du lotissement « Vercennes » de la Commune de Cours La Ville – exercice 2009 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 26 145,41 €,
- un déficit d'investissement de 26 145,41 €.
Félicite et remercie Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

2 – 1°) FINANCES COMMUNALES - Budget commune – Approbation du compte de gestion 2009

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion de la commune de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - 2°) FINANCES COMMUNALES - Budget commune – Approbation du compte de gestion 2009 du lotissement « Vercennes »

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du lotissement «Vercennes » de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) FINANCES COMMUNALES - Budget commune – Affectation des résultats

Le Conseil à l'unanimité,

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2009 :

Section de fonctionnement

Résultat antérieur 2008 reporté	889 229,11
Résultat de l'exercice- excédent 2009	<u>748 018,95</u>
Résultat disponible à affecter- excédent	1 637 248,06

Section d'investissement

Résultat antérieur 2008 reporté – Déficit	- 605 243,02
Résultat de l'exercice 2009 – Excédent	<u>+ 373 248,16</u>
Résultat global - Déficit:	- 231 994,86
R.A.R en dépenses	- 560 430,00
R.A.R. en recettes	<u>+ 38 251,00</u>
Résultat cumulé - déficit	- 754 173,86

AFFECTE les résultats

1°/ en ressources d'investissement au c/ 1068	754 173,86
1°/ le solde en ressources de fonctionnement au 002	<u>883 074,20</u>
	1 637 248,06

4°) FINANCES COMMUNALES - Budget communal – Attribution des subventions

Madame VERNAY – CHERPIN présente les subventions. Elle précise que l'association « Créa Couture » n'existe plus.

Monsieur BARGE demande si les 300 € de subvention prévus pour cette association ont bien été enlevés du budget.

Madame VERNAY précise que cette somme a été affectée aux dépenses imprévues.

Avant le vote, Mmes et Mrs BRESSON Nancy, Catherine DEPIERRE, Isabelle GAYMARD, Maurice GEAY, et Madeleine MATHY, respectivement présidents ou membres des bureaux des associations concernées par ces subventions, ont quittés la salle.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des subventions pour l'année 2010, joint à la présente délibération,

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget primitif 2010.

5°) FINANCES COMMUNALES – Complexe de tennis – Avenant

Monsieur CANET présente cet avenant.

Madame GAYMARD demande pourquoi le maître d'œuvre n'a pas pu anticiper cela.

Monsieur CANET et Monsieur VERCHERE expliquent que le maître d'œuvre n'est en rien responsable car à l'origine un bardage simple peau était prévu. Cependant, l'entreprise attributaire du lot charpente a travaillé sur une double peau. Deux options se sont alors ouvertes à la mairie, soit laisser la simple peau avec un coût pour le charpentier, soit prendre en compte l'erreur et accepter une double peau plus performante en isolation. Cette entreprise proposant de prendre en charge la moitié du coût qu'entraînaient ces modifications, la mairie a accepté cette proposition. Ainsi, nous aurons une meilleure isolation, sachant que la Fédération de Tennis allouait une bonne subvention si nous mettions hors gel le bâtiment, ce que la mairie a accepté également.

Monsieur GASCON reconnaît que le coût de cette mise hors gel est très compétitif, mais demeure la question du suivi du dossier par le maître d'œuvre Il rappelle qu'au moment du vote relatif à cette réalisation, il avait été répondu aux remarques de l'opposition que le projet n'engendrerait que peu de dépenses de

fonctionnement dans la mesure où aucun système de chauffage n'était prévu. Avec ce système de mise hors gel, c'est bien la question des coûts de fonctionnement engendrés qui se trouve posée.

Le Conseil par dix neuf voix pour et quatre voix contre,

APPROUVE l'avenant mentionné dans le tableau ci-dessous.

N° lot	Entreprises	Montant total du Marché avant + & - values € HT	Devis	Plus values € HT	Moins values € HT	Variation %	Nouveau Montant du marché € HT
21	R.T.P. Sarl	49 989,89 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	49 989,89 €
22	Bertrand DURON	86 982,74 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	86 982,74 €
23	PRO FAÇADE	4 281,56 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	4 281,56 €
24	Sarl CHAMPALLE	63 248,07 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	63 248,07 €
25	Sarl FDM	63 860,00 €	avenant du 04/02/2010	6 355,38 €	0,00 €	9,95	70 215,38 €
26	EIFFAGE TP	89 843,92 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	89 843,92 €
27	AUBONNET&Fils	56 752,30 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	56 752,30 €
28	PONTILLE Sarl	20 435,00 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	20 435,00 €
29	Sarl FONTERET	14 153,71 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	14 153,71 €
30	AUBONNET&Fils	12 321,18 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	12 321,18 €
31	PRADET DARPIN	12 617,98 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	12 617,98 €
32	Sas DUGELET	14 795,00 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	14 795,00 €
33	Sarl JACQUET	5 759,65 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	5 759,65 €
Total Travaux € HT		495 041,00 €		6 355,38 €	0 €	1,28	501 396,38 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents nécessaires à la bonne exécution des travaux.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal.

6°) FINANCES COMMUNALES - Fixations des taux des impôts locaux pour 2010

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2010.

FIXE, ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2010 :

	Taux 2010	BASES prévisionnelles 2010	PRODUIT
Taxe d'habitation	10,89	3 413 000	371 676
Taxe foncière Bâtie	18,70	4 400 000	822 800
Taxe foncière non bâtie	55,69	53 500	29 794
TOTAL			1 224 270

DIT que, la recette sera inscrite au Budget Primitif 2010, article 7311.

7°) FINANCES COMMUNALES - Budget commune – Approbation du Budget Primitif 2010

Mme VERNAY-CHERPIN présente le budget 2010.

Monsieur GASCON rappelle qu'au moment du Débat d'Orientation Budgétaire il était prévu une baisse de 26% de l'excédent de fonctionnement à l'horizon 2013. Néanmoins le budget est tenu ; donc l'opposition ne votera pas contre. Cependant, elle demeure réservée sur quelques projets, de ce fait elle s'abstiendra lors du vote de la section investissement.

Le Conseil,
A l'unanimité pour la section de fonctionnement
Par dix neuf voix pour et quatre abstentions pour la section d'investissement
APPROUVE le budget primitif 2010

VOTE des crédits à hauteur de :

- **4 859 302,00** € à la section de fonctionnement, par chapitre
- **2 437 859,00** € à la section d'investissement, par opération (dont 560 430,00 € de restes à réaliser en dépenses et 38 251,00 € en reste à réaliser en recettes de l'exercice 2009).

8°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la Commune – Approbation du Budget Primitif du lotissement Vercennes 2010

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2010 du lotissement « Vercennes »

VOTE par chapitre des crédits à hauteur de :

- 757 081,00 € à la section de fonctionnement
- 691 072,00 € à la section d'investissement

M. VERCHERE remercie l'ensemble du personnel communal, l'adjointe aux finances et l'ensemble des élus pour leur bonne gestion.

9°) FINANCES COMMUNALES – Bourse au permis de conduire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement à l'auto-école de la Ville de COURS LA VILLE, dispensatrice de la formation.

FIXE le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonnée à 500 € et incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examens blancs, 1 présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), 26 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire. Toutes les prestations supplémentaires seront à la charge du jeune, aux tarifs pratiqués par l'auto-école.

APPROUVE la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE l'attribution, chaque année, d'une bourse au permis de conduire automobile aux quatre personnes désignées par la Commission Sociale.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « Administration générale de la collectivité », chapitre 011 « charges à caractère général », article 611 « Contrats de prestations de services ».

10°) FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 26 novembre 2009

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre des subventions prévues par la délibération du 26 novembre 2009 la somme suivante, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centre de loisirs :

- 735.80 € au Centre social de COURS LA VILLE au titre de séjours organisés pour les vacances de

février 2010.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la somme de 736.00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2010, sur lequel la dépense sera imputée.

11°) FINANCES COMMUNALES – Aménagement d'aires de jeux et parc public – Subvention au titre du contrat triennal

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention au titre du contrat triennal dans le cadre de la requalification des cœurs de village, aménagements extérieurs, programme n° 26, action n° 10.

DIT que cette opération sera inscrite au Budget 2010 de la commune.

12°) ASSOCIATIONS - Mise à disposition gratuite d'une salle chaque année

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place chaque année et cela à compter du 01 avril 2010, une location de salle gratuite à choisir entre les six salles mises à la disposition du public (Paul VALLIER, l'ORANGERIE, MUNICIPALE, POLYVALENTE DE LA VILLE, Emilien MICHOUX, Joseph BORGNAT (située sous l'école de la Ville)), pour les associations de la commune de Cours La Ville, dont la liste est jointe à la présente délibération,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents visant à faire appliquer cette décision.

13°) VOIRIE – Autorisation de voirie

Le Conseil à l'unanimité, compte tenu des travaux de réfection de voirie envisagés dans le centre ville,

DECIDE d'interdire toutes autorisations de voirie, mettant en cause l'intégrité de chaussées neuves et ce pour une durée de 5 ans à l'issue de tous travaux de rénovation de chaussées, voiries, places et trottoirs.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents visant à faire appliquer cette décision.

14°) ADMINISTRATION GENERALE – Approbation d'une convention de participation financière pour la mise en place d'actions de formation « informatique » des agents communaux au sein de la Cyber-base de la CCPAT

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation financière pour la mise en place d'actions de formation « informatique » des agents communaux au sein de la Cyber-base de la CCPAT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

15°) FINANCES COMMUNALES – Convention à passer avec l'office de tourisme

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention à signer avec l'office de tourisme concernant la mise à disposition des locaux situés au rez-de-chaussée « 54 rue de Thizy » pour une période allant du 01/04/2010 au 31/03/2013.

AUTORISE le Maire à signer la convention

16°) FINANCES COMMUNALES – Dématérialisation des marchés publics

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE ce projet de publication des marchés publics, sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy à un coût de 30 € HT pour un Marché à Procédure Adaptée et de 65 € HT pour une procédure formalisée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget communal.

17°) FINANCES COMMUNALES – Maison médicale – Engagement de principe

Monsieur VERCHERE présente le projet.

Monsieur GASCON précise qu'il était du devoir de tous, majorité et opposition, de faire aboutir ce projet dans l'intérêt de la population. Ainsi, l'opposition avait choisi de le soutenir. Monsieur GASCON demande comment la commune peut acquérir auprès d'HBVS un bâtiment qui n'appartient pas encore à ce dernier, l'acte de vente du commerce sinistré n'étant toujours pas signé.

Monsieur VERCHERE précise que cette délibération n'est qu'une entente de principe basée sur un protocole d'accord signé entre les protagonistes. En effet, HBVS souhaite un engagement de la part de la Mairie.

Monsieur GASCON, demande si dans le cadre du bail emphytéotique, la SAIEMVC récupère un loyer.

Monsieur VERCHERE précise que sur la partie SAIEMVC, les loyers, de la partie locative, reviendraient pour 80 ans à HBVS qui construit l'immeuble à sa charge.

Monsieur GASCON rappelle, qu'à l'origine, ce projet devait être un investissement neutre pour la commune ; que dans un deuxième temps, il a été proposé que la ville se porte acquéreur du rez-de-chaussée et d'un logement de 78 m² à l'étage, pour un montant de 1 095 000 € HT ; il s'étonne que l'on découvre, au moment de délibérer, un montage financier sans rapport avec celui inscrit à l'ordre du jour et distribué en cours de séance, montage qui consisterait à acheter, dans un premier temps, la partie HBVS, et, à terme, la totalité de la maison de santé, ce qui porterait l'investissement global réalisé par la commune à 1 686 500 €.

Monsieur VERCHERE explique que compte tenu des coûts élevés des loyers envisagés pour la partie « maison médicale » et non sur les logements en location qui doivent respecter des loyers sociaux plafonnés, la question de l'adhésion des professionnels de santé s'était posée. En effet, ses derniers souhaitent des loyers correspondants à peu près au montant des loyers qu'ils payent aujourd'hui. C'est un élément important à prendre en compte, c'est pourquoi, il a travaillé sur des options pour que les loyers des professionnels de santé soient compétitifs. Il reconnaît qu'un premier montage financier, exposé lors d'une réunion de la commission médicale, s'est avéré après étude, notamment de la Trésorerie, trop complexe à mettre en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, propose donc uniquement une position de principe, sur l'achat au minimum, par la commune, de la partie dont HBVS va être propriétaire, soit environ 225 m².

Madame GAYMARD fait remarquer que la commune devra supporter toutes les charges inhérentes à cet achat.

Monsieur le Maire rappelle que cette maison médicale va certes engendrer un coût, d'achat, mais qu'elle va aussi produire des recettes par le paiement de loyers.

Monsieur GASCON regrette d'avoir été informé de cette modification au dernier moment, en effet, en si peu de temps il est difficile de se faire une idée.

Monsieur VERCHERE, le reconnaît et précise que HBVS voulait rapidement un accord de principe de la part de la commune, mais il a obtenu certaines informations trop tardivement, d'où la proposition de modification du contenu de la délibération.

Monsieur VERCHERE indique, en effet, qu'il fait vérifier juridiquement et financièrement les options sur lesquelles la mairie travaille.

Le Conseil Municipal par dix neuf voix pour et quatre abstentions,

S'ENGAGE à acheter dans un premier temps, la partie appartenant à H.B.V.S. soit 225 m² pour un montant de 475 000 € H.T. environ.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

COMMUNICATIONS DES ELUS

Mr Le MAIRE

→ NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL : recrutement depuis le 1^{er} mars d'un policier municipal. Ancien gendarme, Monsieur BOURBON Jean-Charles bénéficie d'une mise à disposition, de 12 mois, de la part de la gendarmerie, après un stage probatoire de 2 mois.

→ RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE à compter du 1^{er} avril 2010 aux SERVICES TECHNIQUES : Monsieur PUILLET (adjoint au chef des pompiers de Cours La Ville).

→ VESTIAIRES DU STADE DE LA CROIX DUMONT : le permis relatif à la rénovation des vestiaires du stade a été accordé.

→ ACTES DE VANDALISME : Monsieur le Maire déplore que de nombreux actes de vandalisme aient été recensés sur la commune : tags, dégradation et vols dans le local du tennis, salle de La Ville...Un appel à témoins est lancé.

→ LOCATION : renouvellement du bail de la gendarmerie pour une durée de 9 ans : montant annuel 45 940€.

→ URBANISME : informe que Madame CANET et Monsieur CHABOT ont déposé une requête auprès du tribunal administratif contestant un arrêté délivré par la mairie dans le cadre de l'autorisation de travaux accordée au propriétaire du local des orthophonistes en vue de réaliser une ouverture dans le cabinet. Cette affaire est suivie par l'avocat des assurances de la commune.

→ CARTE SCOLAIRE : le retrait d'une classe est prévue, à la rentrée scolaire 2010, à l'école Léonard de Vinci. Cette décision n'est pas définitive, mais une inscription supplémentaire est nécessaire.

Monsieur le Maire précise qu'il recevra le samedi 10 avril les parents d'élèves et à une date ultérieure l'équipe pédagogique.

Monsieur GASCON est révolté par le fait que l'absence d'un seul enfant entraîne la fermeture d'une classe alors qu'il en faudrait 21 en plus pour la rouvrir.

Madame GAYMARD regrette qu'à l'occasion de la journée portes ouvertes la commune n'ait pas été représentée. De plus, elle fait remarquer qu'un des inconvénients de l'école Léonard de Vinci est l'absence de cantine.

Monsieur VERCHERE, précise, qu'en effet, cette question est à l'étude pour l'année prochaine. Il est vrai que les enfants ont peu de temps pour souffler entre la fin des cours de la matinée et la reprise de ceux de l'après midi, sachant qu'il y a aussi le soutien scolaire entre 11 heures 30 et 13 heures 30.

Monsieur VERCHERE indique également que Jean-Claude CABOUX avec Annie DEVEAUX travaillent sur la création d'un jardin d'éveil afin que les enfants de deux ans soient accueillis.

Monsieur GASCON considère que compte tenu du fait que l'école privée sur Cours La Ville accueille les enfants de deux ans, il serait souhaitable, en effet, que l'école publique fasse de même.

Mme DEVEAUX

→ CENTRE SOCIAL : Monsieur BECOT, lors du dernier Conseil Municipal avait souhaité que le centre social ouvre fin août. Une étude sera faite auprès des parents par le centre social.

→ ENQUETE INSEE : au cours du 2^{ème} trimestre 2010, certains administrés de la commune seront contactés par courrier officiel de l'INSEE afin de répondre à un questionnaire anonyme sur l'emploi.

→ CCAS : au cours de la réunion du 24 mars dernier le budget a été voté. Il a été évoqué les aides accordées aux familles en difficultés pour des factures de gaz, cantine, centre de loisir...

→ INCENDIE A LA VILLE : la famille victime d'un incendie à La Ville, le 21 mars dernier a été relogée dans un appartement de la SAIEMVC. Le comité d'entraide lui a apporté un petit soutien financier afin de pourvoir au minimum nécessaire.

→ HAITI : demain aura lieu la remise, à l'association « Ressins solidarité » du produit des dons récoltés dans l'urne mise à la disposition du public en mairie.

→ COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES : lors des réunions du 11 février et 25 mars a été évoqué le projet d'un local pour déposer des meubles. Cet entrepôt permettrait de faire le lien entre les personnes désirant donner un meuble et celles qui en cherchent. Un comité de pilotage a été mis en place pour ce projet avec le centre social. L'association « Osons pour les enfants » d'Amplepuis a participé à la réunion du 25 mars.

→ SIVU : le Comité Syndical du SIVU du Florentin s'est réuni afin de voter le budget 2010. L'année 2009 a eu un résultat excédentaire. La gestion est tendue compte tenu du fait que les recettes ne sont pas connues à l'avance, en effet, certains studios peuvent demeurer vacants un certain temps alors que les charges sont stables (loyer mensuel de 14 000€).

4 studios sont actuellement disponibles, des publicités vont être faites dans différents journaux, sur Lyon, dans les hôpitaux...

La rénovation de l'entrée du Florentin, l'achat de matériel et le développement des animations sont prévues.

Mr LACHIZE

→ AMENAGEMENT PLACE DE LA GARE : suite au changement des canalisations gaz, eau potable, eaux usées et après le tassement des tranchées, l'aménagement de la Place de la gare débutera le mardi 6 avril. Comme prévu, les trottoirs seront rénovés, aménagés aux normes personnes à mobilité réduite, un stationnement leur sera attribué près des deux commerces où sera créée une terrasse protégée par des barrières en métal.

De plus, un rond point central matérialisé uniquement par de la résine permettra une meilleure circulation. Enfin, la route sera goudronnée, l'ensemble revitalisera ce quartier dont les travaux devraient durer 1 mois.

→ AMENAGEMENT RUE DE CHARLIEU : les travaux de réaménagement ont commencé avant-hier et concerne l'eau potable et les branchements en plomb. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la largeur des trottoirs, un nouveau stationnement limitant la vitesse de circulation, l'enfouissement des lignes électriques et les passages piétons devraient mettre en valeur l'une des artères les plus fréquentées de la commune. Les travaux pourraient durer jusqu'au goudronnage, en octobre ou novembre, sans interruption de la circulation.

→ BRIGADES VERTES : le débroussaillage aux abords du Calvaire a débuté. Ces travaux permettront de le rendre de nouveau visible depuis la gare Général Leclerc. La réinstallation des projecteurs pourrait être réétudiée, malgré l'expérience qui n'avait pas été concluante à cause du vandalisme.

→ DENEIGEMENT : compte tenu de l'hiver particulièrement rigoureux, 200 tonnes de sel ont été utilisées (à 67 € HT/tonne). Afin de réduire ce coût, un groupement d'achat avec les communes de la CCPAT est envisagé.

Monsieur LACHIZE remercie le personnel communal qui n'a pas ménagé sa peine, ses heures et sa disponibilité lors de ces épisodes neigeux. Malgré tout, comme souvent il est à déplorer quelques critiques individualistes. La municipalité se félicite de l'activité de ses agents au nom du Conseil Municipal et de la majorité des administrés.

→ DEVIATION POIDS LOURDS DU CENTRE VILLE : ce projet est à l'étude sous l'égide du Député – Maire en concertation avec la Maison du Rhône. En effet, afin de limiter la circulation des poids lourds en centre ville, il serait nécessaire de faire transiter, dans les deux sens, les camions depuis le Col du Pavillon, l'entrée de La Ville, le Carrefour Le Moulin et la déviation. C'est la raison pour laquelle, une demande a été faite auprès du Président du Conseil Général. En effet, élargir cette route et couper deux ou trois virages est une démarche onéreuse.

→ DEMOLITION HLM FOUGERARD 1 : d'après la déclaration de commencement des travaux, ce chantier devrait débuter mi avril 2010.

→ CAISSE D'EPARGNE : l'ouverture des nouveaux locaux est prévue le 5 mai. Le mobil home, qui sert actuellement de guichet et de distributeur, square Valentin, déménagera la même semaine. D'autre part, Monsieur LACHIZE est intervenu auprès de l'architecte pour la 2^{ème} fois, afin de faire enlever la protection en tôle devant le bâtiment. Ceci a été réalisé cet après-midi.

Mr LACHIZE pour Mr CABOUX

→ ECOLE LEONARD DE VINCI : outre l'éventuelle fermeture d'une classe, les sujets suivants ont été évoqués à l'occasion du Conseil de l'école :

- Activités : piscine, Union Sportive Enseignement Primaire, voile, classe de neige, distribution d'un fruit à la récréation le lundi matin, éco école et tri des déchets, sorties pédagogiques...
- Travaux évoqués : le labourage et l'entretien du jardin, la peinture des classes, le panneau d'information, les travaux sur la chaudière, la matériel informatique....
- Crédits scolaires ;
- Manifestation : les parents d'élèves et l'Amicale Laïque ont organisé un loto et la fête d'été se déroulera le 26 juin.

Monsieur VERCHERE rappelle la volonté de la commune d'aider l'école publique et de travailler à son maintien. Chaque année, la commune réalise travaux, aménagements et achat de matériels pour ses écoles. Les mois de juillet et août sont l'occasion d'effectuer un nettoyage complet. Contrairement à ce qui a été sous entendu lors du Conseil d'école, la commune ne se désintéresse pas de ses écoles.

Madame GAYMARD précise qu'il avait été seulement évoqué le manque de valorisation de l'école Léonard de Vinci.

Monsieur VERCHERE informe que la commune apporte toujours son aide aux écoles mais qu'elle n'a pas la maîtrise de tous les éléments, notamment ceux relatifs aux fermetures de classe.

Madame DEGACHE aurait souhaité, sachant l'école Léonard de Vinci en difficulté, qu'un membre des élus soutienne cette école à l'occasion de la journée portes ouvertes.

Monsieur GASCON regrette qu'une guerre scolaire semble parfois persister à Cours La Ville.

Monsieur VERCHERE informe que la commune fait tout son possible pour soutenir ses écoles.

Madame DEVEAUX précise que le Conseil de l'Ecole Jacques Prévert s'est bien déroulé. Afin d'améliorer la sécurité, un projet d'entrées et de sorties exclusives, des enfants, côté parking Winslow est envisagé. La surveillance des enfants se fera au rez-de-chaussée. Comme l'école Saint Charles, Jacques Prévert étudie la mise en place d'une garderie dès 2 ans.

Mme MANARY

→ PROCHAINES MANIFESTATIONS CULTURELLES A COURS LA VILLE :

- Samedi 3 avril, l'Office Culturel et la municipalité présentent : « *Deux sur la balançoire* » de William Gibson, Salle Emilien Michoux, Pièce jouée par la Compagnie Annabé.
- Samedi 10 et dimanche 11 avril, Foire aux vins, organisée par le Lions Club au profit des œuvres sociales, salle municipale.
- Dimanche 11 avril, « *Jazz et Blues* », à 17h salle Emilien Michou
- Samedi 24 avril, à la bibliothèque, la municipalité et l'association culturelle reçoivent Mr Jean-François VIAL auteur de « *Les affaires Criminelles de la Loire* », il vient d'écrire un second livre : « *Saint Louis et le complot de l'Abbaye de Charlieu* », il sera donc présent le samedi matin afin de dédicacer son livre.
- Les 28, 29 et 30 mai nous fêterons le 30^{ème} anniversaire du jumelage. A cette occasion, un défilé de voitures anciennes aura lieu le dimanche matin ;
- le samedi 29 mai, au matin, l'Ecritoire d'Estieugues organise le conservatoire de la poésie contemporaine au Château de la Fargette et l'après midi se déroulera la remise des prix des 16èmes rencontres littéraires de Cours La Ville.

→ Présentation du livre d'Anne BARRE : « *Vie de château* », représentant une synthèse de l'étude, réalisé par l'écomusée et consacré aux châteaux et maisons bourgeoises construits dans le haut Beaujolais à l'époque de l'industrialisation. L'auteur, chargé de recherche et de développement à l'Ecomusée a réalisé ce livre en 2 ans.

→ Une nouvelle boîte aux lettres Anglaise, offert par WINSLOW sera apposée sur la façade de la mairie à côté de la cabine téléphonique. Trois autres petites boîtes aux lettres, dans le même esprit de couleur s'ajouteront à cette boîte anglaise.

→ BULLETIN MUNICIPAL : le prochain bulletin paraîtra début mai.

→ CIMETIERE DE LA VILLE : la grande croix va être réparée.

Mme VERNAY

→ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : réalise une étude sur la sensibilisation des adultes au tri des déchets, une plaquette est en cours de préparation et une réunion publique sur ce thème aura lieu certainement un samedi matin (date à préciser).

Cette plaquette relative au tri et à la gestion des déchets paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

Mr CANET

→ COMPLEXE DE TENNIS : compte tenu des désagréments climatiques de cet hiver le chantier a accusé un certain retard qui se comble peu à peu. La maçonnerie est terminée, le charpentier commence la 1^{ère} charpente.

→ CITY STADE : les piliers de la passerelle vont être posés cette semaine, le terrassement est en cours.

→ TERRAIN DE PETANQUE : a été agrandi, en partie par les agents de la municipalité.

→ STADE DE LA RIVIERE : installation de l'arrosage intégré et rénovation de la pelouse fin avril.

→ STADE DE LA CROIX DUMONT : la pelouse est refaite, les travaux de rénovation des vestiaires vont reprendre.

Mme SADOT

→ CYBER CAFE : ouverture du cybercafé toute la journée, dépannage, réparation et restauration rapide.

Mr GEAY

→ RESERVOIR EAU : la SDEI va procéder, le 8 avril, au nettoyage des filtres de distribution d'eau potable au Pavillon. Toutes les dispositions ont été prises afin de ne pas occasionner de coupure d'eau.

→ LOTISSEMENT EN ROSSAND : dans le cadre de la mise à disposition des trois pavillons du lotissement en Rossand à La Ville, la direction de la SAIEMVC va inviter (date à définir) les entreprises et artisans ayant participés au chantier, l'ensemble des élus du Conseil Municipal, les actionnaires et administrateurs pour une visite du site et d'un pavillon loué pour un loyer de 600 €, d'une superficie de 106 m² habitable et d'un terrain de 1200 à 1400 m².

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h45



Le Député - Maire
Patrice VERCHERE